

Assemblée générale du 24 juin 2020
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2020/03 :

Cotisation annuelle Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme 2020

Description succincte du projet :

La CCI de région est membre du Comité Régional du Tourisme « Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme », association loi 1901, aux côtés de collectivités locales, d'institutionnels du tourisme et de représentants de la profession.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

| | | | |
|----------------------|-----------|----------------------|-----------|
| Quorum : | 61 | Voix pour : | 99 |
| Présents : | 63 | Voix contre : | 0 |
| Représentés : | 36 | Abstentions : | 0 |

Extrait certifié conforme
Le 29 juin 2020, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND